

C O M M U N E D ' O I S S E R Y

P R O C E S V E R B A L

Nbre de conseillers	L'an deux mil vingt quatre, le 07 septembre à 9 heures,
En exercice : 19	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie
Présents : 11	en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis Ragon, Maire,
Votants : 13	
Date de Convocation	<u>Etaient présents</u> : Messieurs Jean-Louis Ragon, David Michel, Laurent Savouret, Madame Sandrine Hery, Madame Nadège Doublet, Monsieur Ernesto Vieira Rodrigues, Monsieur Alex Ragoo, Mesdames Frédérique Fileppi, Nathalie Bougard, Mickaële Cabaret, Monsieur Jean-Maurice Baret.
03/09/2024	
Date d'affichage	<u>Absents excusés représentés</u> : Madame Katia Bonnefoy pouvoir donné à Monsieur Jean-Louis Ragon, Monsieur Thomas Viet pouvoir donné à Monsieur David Michel.
03/09/2024	<u>Absents excusés</u> : Madame Carole Delfour-Goupil.
	<u>Absents</u> : Mesdames Monique Gastellu, Cathy Bajoux, Stéphanie Fiquet Martinez, Messieurs Fabrice Tupinier, Nicolas Sprenger.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Madame Mickaële Cabaret.

Monsieur le Maire commence la séance en demandant aux élus ainsi qu'aux personnes présentes dans le public d'avoir l'obligeance de mettre en sourdine leur téléphone portable.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 6, nombre de mariages : 3, nombre de PACS : 2, nombre de décès : 2, le nombre de demandeur d'emploi : 84 au 1er août 2024.

Remerciements

Monsieur le Maire informe avoir reçu les remerciements d'une administrée pour l'organisation de la fête communale et pour le spectacle équestre.

Monsieur le Maire informe avoir reçu des remerciements pour l'accompagnement apporté lors de l'organisation de la fête des voisins.

Monsieur le Maire informe avoir reçu les remerciements d'une administrée pour le feu d'artifice du 14 juillet.

Informations diverses

Présentation des nouveaux agents

Monsieur le Maire présente les deux agents ayant pris leur fonction au sein du service administratif suite à deux départs en retraite.

. Cérémonie des 80 ans de la libération de 1944

Monsieur le Maire informe que la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération de 1944 s'est déroulée le dimanche 1^{er} septembre dernier.

Monsieur le Maire remercie l'équipe municipale pour leur implication et leur participation aux cérémonies de la Bataille de Oissery-Forfry.

. Rentrée des classes

Monsieur le Maire informe que la rentrée des classes s'est bien déroulée et que la Commune d'Oissery a bénéficié de l'ouverture d'une classe supplémentaire.

. Don du sang

Monsieur le Maire informe que lors de la collecte de sang du 18 juillet dernier, se sont présentés 86 volontaires dont 72 prélevés et 8 nouveaux donneurs. La prochaine collecte aura lieu le mardi 29 octobre 2024.

. Demandes arrivées dans la boîte à idées :

Monsieur le Maire informe que des messages ont été laissés dans la boîte à idées. **Monsieur le Maire** souhaite lancer le projet d'un nouveau city-stade (localisation à débattre) dans le cadre du C.A.R.

Par ailleurs, **Monsieur le Maire** informe de la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques par la C.C.P.M.F. La demande est à effectuer par les administrés via le site internet de la C.C.P.M.F.

Adoption du procès verbal du 22 juin 2024

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler sur le dernier procès-verbal du conseil municipal du 22 juin 2024 qui leur avait été préalablement transmis.

La réponse étant négative, le procès-verbal du 22 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

Travaux d'éclairage public 2025 – Demande de subvention auprès du SDESM

Monsieur le Maire informe que le projet de travaux d'éclairage public pour l'exercice 2025 concerne le remplacement de lanternes en LED à différents endroits de la commune. Cette opération dont le coût est estimé à un montant H.T. de 156.559 euros est susceptible d'être subventionnée par le SDEMS. C'est la raison pour laquelle, il convient de solliciter une aide financière auprès du SDESM.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne

Monsieur le Maire expose que le contrat signé à effet au 1^{er} janvier 2021 avec le centre de gestion de Seine-et-Marne, concernant la garantie des risques statutaires des agents titulaires de la collectivité arrive à échéance à compter du 31 décembre 2024. Il indique qu'il

est opportun pour la collectivité de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service. Dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Seine-et-Marne, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié.

La collectivité a décidé de rejoindre la procédure d'appel d'offres et a donné mandat en ce sens au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne.

Lors de sa séance du 4 juillet 2024, le Conseil d'administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne a :

- Autorisé la Présidente à signer le marché avec le groupement conjoint RELYENS/CNP Assurances,
- Approuvé la convention de gestion indissociable des propositions tarifaires,

Vu les taux proposés par le Centre Départemental de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire et la proposition du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne d'assister les collectivités souscripteurs du contrat à l'exécution de celui-ci par le biais d'une convention de gestion, il est proposé d'accepter :

- Les résultats du contrat obtenus par le CDG77,

Assureur : CNP Assurances

Courtier en charge de la gestion : RELYENS

Durée du contrat : 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025

Contrat géré en capitalisation avec une garantie de taux de 3 ans

Préavis : contrat résiliable chaque année sous respect du préavis de 6 mois

- La souscription de la convention de gestion entre la collectivité et le CDG77

Elle détaille les missions et le rôle de chacune des parties : le CDG77 assure l'interface entre la collectivité et l'assureur par le suivi des contrats souscrits (pilotage et exécution du contrat, médiation auprès de l'assureur), il porte assistance et conseil aux collectivités sur l'application du statut, l'instruction des dossiers et la gestion de l'absentéisme. Cette mission facultative est financée à hauteur d'un forfait par agent couvert de 27 euros annuels pour les agents affiliés à la CNRACL, et de souscrire la couverture suivante pour :

Les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL au titre des garanties :

- Décès + accident du travail et maladie professionnelle + maladie ordinaire + longue maladie/longue durée + maternité/adoption + temps partiel thérapeutique + invalidité temporaire au taux de 8,19 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire (IJ à 90 % de la base des prestations).

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Création d'un conseil municipal juniors

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de sa politique en faveur des jeunes, la commune d'Oissey souhaite créer un conseil municipal juniors. La création de cette instance citoyenne permettra de rendre les jeunes davantage acteurs de la vie locale, de mieux faire entendre leur voix, de recueillir leurs propositions et de les impliquer dans la mise en œuvre de différents projets. Les sujets et axes de réflexion abordés seront très variés : loisirs culturels et sportifs, vie quotidienne, développement durable, solidarité...

La composition du conseil municipal des jeunes est fixée par délibération ; c'est la raison pour laquelle il est proposé au conseil municipal de fixer à 12 le nombre de jeunes composant le conseil municipal, lesquels seront issus de l'école Charles Lecour et du Collège Jean des Barres et composé de 4 élèves de CM1, 4 élèves de CM2 et de 4 élèves de 6^{ème}, soit 6 filles et 6 garçons, pour veiller au principe de parité.

Pour pouvoir se porter candidat, les jeunes devront être domiciliés sur la commune d'Oissery et remplir la fiche de candidature.

L'élection des jeunes se déroulera à bulletin secret en Mairie d'Oissery, les jeunes seront élus pour un mandat de deux ans.

Chaque jeune devra respecter la charte des jeunes élus ainsi que le fonctionnement du conseil municipal juniors.

Le conseil municipal juniors se réunira en commissions de travail thématique, une fois par trimestre en séance plénière, à la suite du conseil municipal sous la présidence du Maire ou de l'élu délégué.

Le conseil municipal juniors sera également encadré par un comité de pilotage composé de Messieurs Jean-Louis Ragon, David Michel et Mesdames Sandrine Hery et Frédérique Fileppi.

Le conseil municipal juniors disposera d'un budget pour permettre la réalisation de ses projets.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée

Monsieur le Maire expose que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver les adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée et il fait procéder au vote.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire n'ayant pas réceptionné de questions, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9 heures 30.